

GUIDE ADMINISTRATIF DU CONSEILLER

Affaires en vigueur



Guide

Le présent guide s'applique aux contrats en vigueur seulement. Il renferme les principales règles administratives effectuées chez Beneva.

Il se veut un outil qui fournit un sommaire des documents nécessaire au traitement d'une transaction pour les produits en vigueur La Capitale. Afin d'en faciliter la consultation, le guide a été divisé en plusieurs sections.

Nous vous invitons à consulter la table des matières afin de repérer facilement la section pour laquelle vous cherchez de l'information.

Enfin, ce Guide contribuera à atteindre bientôt l'uniformité de nos opérations, vous garantissant ainsi un service de qualité et le respect de saines pratiques d'affaires reconnues.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Modification d'un contrat en vigueur de La Capitale..... | 4 |
| Consentements requis – Transactions | 6 |
| Frais de service | 6 |
| Ajout d'une garantie complémentaire (BAG) | 6 |
| Ajout d'une garantie principale | 6 |
| Annulation d'un contrat..... | 7 |
| Annulation d'un contrat pour transfert externe..... | 7 |
| Annulation d'un contrat pour transfert interne..... | 7 |
| Annulation d'un contrat ou d'une garantie à la suite d'un remplacement interne | 7 |
| Annulation d'une garantie complémentaire (EPI, EPID, GA, MAM, rente d'invalidité) | 8 |
| Annulation d'une garantie principale | 8 |
| Augmentation de capital assuré..... | 8 |
| Augmentation de la rente d'invalidité | 9 |
| Avance sur police | 9 |
| Cession d'un contrat (changement de preneur) | 9 |
| Cession de couverture..... | 10 |
| Changement de bénéficiaire | 10 |
| Changement de compte bancaire..... | 11 |
| Changement de mode de paiement de la prime | 11 |
| Changement de payeur de la prime..... | 11 |
| Changement de plan..... | 12 |
| Changement d'institution (applicable pour CFB seulement) | 12 |
| Correction de date de naissance | 13 |
| Correction de nom | 13 |
| Désignation ou changement de bénéficiaire subsidiaire | 13 |
| Désignation de preneur subrogé..... | 13 |
| Dissociation | 14 |
| Échange d'assurance vie | 14 |
| Hypothèque d'un droit | 15 |
| Libération | 15 |
| Modification de l'option des participations | 15 |
| Option de garantie d'assurabilité..... | 16 |
| Rachat partiel de la valeur accumulée d'une rente viagère différée | 16 |
| Réduction de capital assuré..... | 16 |
| Réduction d'une garantie complémentaire (BAG, MAM, rente d'invalidité) | 17 |
| Remise en vigueur à la suite de la résiliation du contrat pour défaut de paiement de la prime | 17 |
| Retrait de la valeur de rachat de l'assurance supplémentaire libérée | 17 |
| Retrait de participations..... | 17 |
| Révision de surprime / exclusion | 18 |
| Changement au taux non-fumeurs..... | 18 |
| Transformation d'assurance en cas de maladies graves | 18 |
| Transformation d'assurance vie | 18 |

MODIFICATION D'UN CONTRAT EN VIGUEUR DE LA CAPITALE

Depuis janvier 2023, il n'est plus permis d'ajouter de garantie complémentaire au contrat La Capitale.

| Type de modification | Règle de modification | Formulaire à compléter | Code de conseiller à utiliser | Emplacement formulaire |
|--|---|---|---|---|
| Remplacement partiel | <ul style="list-style-type: none"> Un nouveau contrat Beneva sera émis sans frais ou avec frais selon les règles d'admissibilité du contrat initial de La Capitale. | | | |
| Ajout de garantie/assuré | | | | |
| Privilège d'assurabilité lors de décès | | | | |
| Ajout de rente / Garantie complémentaire | <ul style="list-style-type: none"> Un remplacement du contrat de La Capitale sera nécessaire pour ajouter la rente ou garantie complémentaire Un nouveau contrat avec produit vie Beneva devra être demandé et soumis en sélection des risques pour approbation La clause de suicide et l'inconstabilité recommenceront à la date d'effet du nouveau contrat | <ul style="list-style-type: none"> FIND0035F Proposition Beneva (Nouveau) | <ul style="list-style-type: none"> Important d'inscrire sur le formulaire le code du conseiller Beneva | <ul style="list-style-type: none"> Beneva.ca |
| Transformation vie / partielle (contrat complet) | <ul style="list-style-type: none"> Un nouveau contrat Beneva sera émis | <ul style="list-style-type: none"> FIND0116F Modification de contrat n'exigeant de preuve d'assurabilité (Nouveau) | | |
| Remise en vigueur simplifiée | <ul style="list-style-type: none"> Non disponible depuis janvier 2023 | <ul style="list-style-type: none"> N/A | <ul style="list-style-type: none"> N/A | <ul style="list-style-type: none"> NA |
| changement de plan – 12 mois | <ul style="list-style-type: none"> Non disponible pour les produits Beneva | <ul style="list-style-type: none"> N/A | <ul style="list-style-type: none"> N/A | <ul style="list-style-type: none"> NA |

MODIFICATION D'UN CONTRAT EN VIGUEUR DE LA CAPITALE (suite)

| Type de modification | Règle de modification | Formulaire à compléter | Code de conseiller à utiliser | Emplacement formulaire |
|--------------------------------|-----------------------|---|--|----------------------------------|
| Remise en vigueur | • Aucun changement | • FIND0117F Remise en vigueur (Nouveau) | • Important d'inscrire sur le formulaire le code du conseiller La capitale | • Beneva.ca |
| Changement à non-fumeur | | • FIND0284F Changement non-fumeur (Nouveau) | | |
| Révision de surprime/exclusion | | • FIND0035F Proposition Beneva (papier / remplissable) (Nouveau) | | |
| Dissociation | | • IND206F Modification de contrat | | |
| Cession garantie | | • Cession de couverture | | |
| Transformation maladies graves | | • T072 Proposition LC | | |
| Échange | | • IND231F Échange et T072 Proposition LC | | |
| Diminution | | • IND206F Modification de contrat | | |
| | | | | • Beneva.ca – Section (Archives) |

CONSETEMENTS REQUIS – TRANSACTIONS

| | |
|-----------|---|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none">♦ Se référer au Guide administratif du conseiller Beneva (BIND0257F) à la page 5, section 2 – Consentements requis – Transaction diverses.♦ Nous retrouvons le Guide BIND0257F dans le Centre de documentation. |
|-----------|---|

FRAIS DE SERVICE

| | |
|-----------|---|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none">♦ Se référer au Guide administratif du conseiller Beneva (BIND0257F) à la page 10, section 9 – Frais de transaction.♦ Nous retrouvons le Guide BIND0257F dans le Centre de documentation. |
|-----------|---|

AJOUT D'UNE GARANTIE COMPLÉMENTAIRE (BAG)

| | |
|------------------|---|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none">♦ L'ajout d'une garantie complémentaire est permis sous réserve de certaines conditions. Afin de valider la faisabilité de cette demande, veuillez contacter le Service aux partenaires au 1-877 707-7372.♦ Pour les garanties de BAG: Le montant doit être égal ou inférieur à la garantie principale s'y rattachant tout en respectant le maximum et le minimum permis. MINIMUM : le capital assuré de la garantie à laquelle la garantie complémentaire sera rattachée MAXIMUM : BAG : 50 000 \$/option, 300 000 \$ au total incluant l'assurance en vigueur |
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none">♦ Se référer au tableau « MODIFICATION D'UN CONTRAT EN VIGUEUR DE LA CAPITALE », à la page 4, section – Ajout de rente / Garantie complémentaire. <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |

Ajout d'une garantie principale

| | |
|-----------|--|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none">♦ Se référer au Guide administratif du conseiller Beneva (BIND0257F) à la page 17, section 15 – Ajout d'un assuré / Ajout d'une garantie.♦ Nous retrouvons le Guide BIND0257F dans le Centre de documentation. <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |
|-----------|--|

Annulation d'un contrat

| | |
|------------------|---|
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire IND108F « RÉSILIATION-RACHAT » ou demande écrite du preneur. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau du Guide BIND0257F à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |
|------------------|---|

Annulation d'un contrat pour transfert externe

| | |
|------------------|--|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none">♦ Seul un contrat enregistré pour fins fiscales peut faire l'objet d'un transfert externe. |
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire « T2033 »♦ S'il s'agit d'un contrat d'assurance vie enregistré pour fins fiscales : Formulaire IND108F « RÉSILIATION-RACHAT » ou demande écrite du preneur. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau du Guide BIND0257F à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> |

Annulation d'un contrat pour transfert interne

| | |
|------------------|---|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none">♦ Seul un contrat enregistré pour fins fiscales peut faire l'objet d'un transfert interne. |
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none">♦ Demande d'adhésion ou d'instruction de placement.♦ S'il s'agit d'un contrat d'assurance vie Formulaire IND108F « RÉSILIATION-RACHAT » ou demande écrite du preneur. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau du Guide BIND0257F à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |

Annulation d'un contrat ou d'une garantie à la suite d'un remplacement interne

| | |
|-----------|--|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none">♦ Se référer au Guide administratif du conseiller Beneva (BIND0257F) à la page 18, section 18 – Annulation et remplacement interne.♦ Nous retrouvons le Guide BIND0257F dans le Centre de documentation. |
|-----------|--|

Annulation d'une garantie complémentaire (EPI, EPID, GA, MAM, Rente d'invalidité)

| | |
|------------------|--|
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire IND108F « RÉSILIATION-RACHAT » ou demande écrite du preneur; ♦ FRAIS DE TRANSACTION, le cas échéant. <p>Pour les garanties EPI, EPID, MAM et rente d'invalidité, s'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau du Guide BIND0257F à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |
|------------------|--|

Annulation d'une garantie principale

| | |
|------------------|---|
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire IND108F « RÉSILIATION-RACHAT » ou demande écrite du preneur; ♦ FRAIS DE TRANSACTION, le cas échéant. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau du Guide BIND0257F à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |
|------------------|---|

Augmentation de capital assuré

| | |
|------------------|---|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Tout en respectant le capital maximum permis ainsi que les particularités de la garantie, l'augmentation de capital assuré d'une garantie est permise uniquement à l'intérieur de la première année soit avant le 1^{er} anniversaire d'assurance de la garantie. ♦ La demande d'augmentation de capital assuré doit être reçue au siège social avant cette date. |
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire IND206F « MODIFICATION DE CONTRAT ». Le cas échéant, indiquer si le capital assuré des garanties complémentaires doit être augmenté. ♦ Déclarations d'assurabilité* de l'assuré; ♦ Déclarations d'assurabilité* du preneur si EPI ou EPID au contrat et si le preneur est différent de l'assuré; <p>*Si les dernières déclarations d'assurabilité < 12 mois :</p> <p style="text-align: center;">↳ Formulaire IND153F : « CONFIRMATION DU CARACTÈRE ASSURABLE »</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |

Augmentation de la rente d'invalidité

| | |
|------------------|---|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Tout en respectant le capital maximum permis ainsi que les particularités de la garantie, l'augmentation de la rente d'invalidité est permise uniquement à l'intérieur de la première année soit avant le 1er anniversaire d'assurance de la rente d'invalidité. ♦ La demande d'augmentation de la rente d'invalidité doit être reçue au siège social avant cette date. |
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire IND206F « MODIFICATION DE CONTRAT »; ♦ Déclarations d'assurabilité* de l'assuré; ♦ Déclarations d'assurabilité* du preneur si EPI ou EPID au contrat et si le preneur est différent de l'assuré; ♦ Questionnaire relatif à la rente d'invalidité. <p>*Si les dernières déclarations d'assurabilité < 12 mois :</p> <p style="text-align: center;">↳ Formulaire IND153F : « CONFIRMATION DU CARACTÈRE ASSURABLE »</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |

Avance sur police

| | | |
|---|---|---|
| Documents requis | Avance sur police < 15 000 \$ | Avance sur police > 15 000 \$ |
| | ♦ Courriel à : gestion.assvie@beneva.ca | ♦ Demande écrite du preneur. |
| <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau du Guide BIND0257F à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> | | |

Cession d'un contrat (changement de preneur)

| | |
|-----------|--|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Se référer au Guide administratif du conseiller (BIND0257F), page 42, Section 52 – Transfert de propriétaire – Cession absolue. ♦ Nous retrouvons le Guide BIND0257 dans le Centre de documentation. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau du Guide BIND0257F à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |
|-----------|--|

Cession de couverture

| | |
|-----------|--|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none">♦ Se référer au Guide administratif du conseiller (BIND0257F), page 25, Section 27 - Transformation.♦ Formulaire FIND0116F « MODIFICATION DE CONTRAT N'EXIGEANT PAS DE PREUVES D'ASSURABILITÉ ».♦ Nous retrouvons le Guide BIND0257F dans le Centre de documentation. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau du Guide BIND0257F à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |
|-----------|--|

Changement de bénéficiaire – Assurance vie

| | |
|------------------|--|
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none">♦ Se référer au Guide administratif du conseiller (BIND0257F), page 44, Section 53 – Changement de bénéficiaire.♦ Formulaire FIND0205F « CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE ».♦ Nous retrouvons le Guide BIND0257F dans le Centre de documentation. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau du Guide BIND0257F à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |
|------------------|--|

Changement de bénéficiaire – Maladies graves

| | |
|------------------|--|
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none">♦ Se référer au Guide administratif du conseiller (BIND0257F), page 44, Section 53 – Changement de bénéficiaire.♦ Formulaire FIND0205F « CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE ».♦ Nous retrouvons le Guide BIND0257F dans le Centre de documentation. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau du Guide BIND0257F à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |
|------------------|--|

Changement de compte bancaire

| | |
|------------------|---|
| Documents requis | ♦ Courriel à perception-admin.prelevements@beneva.ca |
|------------------|---|

Changement de mode de paiement de la prime

| Remarques | MODE DE PAIEMENT ACTUEL | MODE DE PAIEMENT DÉSIRÉ |
|-----------|--|---|
| | Privilège de paiement à la source Privilège de paiement à la source Débits préautorisés Débits préautorisés | Débits préautorisés Paiement annuel Privilège de paiement à la source Paiement annuel |
| | ♦ Demande par téléphone au 1 800 463-4433 | |

| Documents requis | MODE DE PAIEMENT ACTUEL | MODE DE PAIEMENT DÉSIRÉ |
|------------------|--|--|
| | Débits préautorisés Débits préautorisés | ♦ Débits préautorisés ♦ Privilège de paiement à la source |
| | ♦ Formulaire FIND0168F « DÉBITS PRÉAUTORISÉS »* *Ce formulaire n'est pas requis si le payeur paie déjà des produits d'assurance vie ou maladie par privilège de paiement à la source ou par prélèvements bancaires. Dans ce cas, transmettre la demande par courriel à : gestion.ass-vie@beneva.ca . | |

Changement de payeur de la prime

| | |
|------------------|---|
| Documents requis | ♦ Formulaire FIND0168F « DÉBITS PRÉAUTORISÉS »* *Ce formulaire n'est pas requis si le nouveau payeur paie déjà des produits d'assurance vie ou maladie par débits préautorisés. Dans ce cas, courriel à : gestion.ass-vie@beneva.ca . |
|------------------|---|

Changement de plan

| | | |
|---|--|--|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Le changement de plan est permis sous réserve de certaines conditions. Afin de valider la faisabilité de cette demande, veuillez contacter le Service aux partenaires aux 1 877 707-7372. ♦ Le changement de plan est permis uniquement à l'intérieur de la première année soit avant le 1^{er} anniversaire d'assurance de la garantie. La demande de changement de plan doit être reçue au siège social avant cette date. | |
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire IND206F « MODIFICATION DE CONTRAT »; ♦ Déclarations d'assurabilité, le cas échéant selon l'un ou l'autre des tableaux suivants. | |
| Considérer toutes les garanties d'un même assuré | | |
| | Si capital égal et prime moins élevée | Si capital égal et prime plus élevée |
| | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Si dans le droit de regard : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Aucune déclaration d'assurabilité ♦ Si droit de regard terminé et dernières déclarations d'assurabilité < 12 mois : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Formulaire « CONFIRMATION DU CARACTÈRE ASSURABLE » ♦ Si droit de regard terminé et dernières déclarations d'assurabilité > 12 mois : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Déclarations d'assurabilité de l'assuré | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Aucune déclaration d'assurabilité. |
| <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau du Guide BIND0257F à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> | | |

Changement d'institution (applicable seulement pour CFB)

| | |
|------------------|--|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none"> ♦ On entend par changement d'institution la situation suivante : Lorsque le client qui paie ses primes par privilège à la source change d'employeur. |
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Courriel à perception-admin.prelevements@beneva.ca |

Correction de date de naissance

| | | |
|------------------|---|---|
| Documents requis | Si la correction de date de naissance entraîne une modification de la prime | Si la correction de date de naissance n'entraîne pas une modification de la prime |
| | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Demande écrite du preneur ou du conseiller; ♦ Preuves de date naissance (ex. : copie du permis de conduire, copie de l'extrait de naissance, copie de la carte d'assurance maladie, copie du passeport); ♦ FRAIS DE TRANSACTION, le cas échéant. | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Demande écrite ou verbale du preneur ou du conseiller |

Correction de nom

| | |
|------------------|--|
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire FIND0204F « DÉCLARATION DE CHANGEMENT DE NOM » (facultatif). ♦ Pièce d'identité comportant le nouveau nom (ex. : copie du permis de conduire, copie de l'extrait de naissance, copie de la carte d'assurance maladie, copie du passeport). |
|------------------|--|

Désignation ou changement de bénéficiaire subsidiaire

| | |
|------------------|--|
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire FIND0205F « CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE ». <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |
|------------------|--|

Désignation de preneur subrogé

| | |
|------------------|---|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Le preneur subrogé est désigné lorsque le preneur détient un contrat d'assurance sur la vie d'une tierce personne. Le preneur subrogé est désigné pour le contrat en entier et non pour une garantie. |
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire FIND0205F « DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE ». <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |

Dissociation

| | |
|------------------|---|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none"> ♦ La dissociation est la transaction par laquelle une garantie conjointe payable au 1^{er} décès est annulée et remplacée par 1 ou 2 garanties individuelles; ♦ La dissociation est permise sous réserve de certaines conditions. Afin de valider la faisabilité de cette demande, veuillez contacter le Service aux partenaires aux 1 877 707-7372. |
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire IND206F « MODIFICATION DE CONTRAT »; ♦ Formulaire FIND0168F « DÉBITS PRÉAUTORISÉS », le cas échéant; ♦ Formulaire « CESSION DE COUVERTURE », le cas échéant; ♦ Formulaire FIND205F « CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE », le cas échéant; ♦ FRAIS DE TRANSACTION. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |

Échange d'assurance vie

| | |
|------------------|---|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none"> ♦ L'échange d'une garantie d'assurance vie temporaire est permis sous réserve de certaines conditions. Afin de valider la faisabilité de cette demande, veuillez contacter le Service aux partenaires aux 1 877 707-7372. ♦ Se référer au tableau « MODIFICATION D'UN CONTRAT EN VIGUEUR DE LA CAPITALE » à la page 5, section – Échange. |
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Proposition d'assurance T072F, outre les sections « RENSEIGNEMENTS PERSONNEL » et « RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX ». ♦ Lorsque l'assuré avait moins de 15 ans lors de l'émission de la garantie échangeable, la nouvelle garantie est émise au tarif régulier. Si cet assuré a maintenant plus de 15 ans et qu'un tarif privilégié est souhaité, la proposition complète dûment remplie et signée est exigée. <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |

Hypothèque d'un droit

| | |
|------------------|--|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none">♦ Une hypothèque d'un droit est la cession d'un contrat d'assurance vie par le preneur, en garantie d'un prêt. En vertu de cette cession, le preneur conserve certains droits sur son contrat, mais cède au créancier la valeur du contrat correspondant à sa créance.♦ Au décès de l'assuré, le capital assuré payable servira en priorité à rembourser le solde de la créance.♦ Tout capital assuré excédant la créance sera versé au bénéficiaire désigné de la garantie d'assurance vie. |
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire FIND0072F « HYPOTHÈQUE DE CONTRAT » ou Hypothèque d'un droit de l'institution financière concernée. <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |

Libération

| | |
|------------------|--|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none">♦ La libération permet au preneur d'obtenir sur la vie de l'assuré, une garantie d'assurance réduite, mais libérée du paiement de toute prime future.♦ La libération est permise sous réserve de certaines conditions. Afin de valider la faisabilité de cette demande, veuillez contacter le Service aux partenaires au 1 877-707-7372. |
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire IND206F « MODIFICATION DE CONTRAT » ou demande écrite du preneur. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau du Guide BIND0257F à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |

Modification de l'option des participations

| | |
|------------------|--|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none">♦ L'option des participations ne peut être modifiée lorsqu'elle est contractuelle (ex. : les garanties de la série PERMA ou Avantage). Afin de valider la faisabilité de cette demande, veuillez contacter le Service aux partenaires au 1 877-707-7372. |
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none">♦ Demande écrite du preneur lorsqu'il désire modifier l'option des participations en achat d'assurance supplémentaire libérée à une autre option ou bien d'une autre option à l'option d'achat d'assurance supplémentaire libérée. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau du Guide BIND0257F à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> <ul style="list-style-type: none">♦ Dans toutes les autres situations, courriel à : gestion.ass-vie@beneva.ca. |

Option de garantie d'assurabilité

| | |
|------------------|---|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none"> ♦ L'exercice d'une option de garantie d'assurabilité est permis sous réserve de certaines conditions. Afin de valider la faisabilité de cette demande, veuillez contacter le Service aux partenaires au 1 877-707-7372. |
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Proposition d'assurance T072 (outre les déclarations d'assurabilité); ♦ Lorsque l'assuré avait moins de 15 ans lors de l'émission de la garantie d'assurabilité, la nouvelle garantie est émise au tarif régulier. Si cet assuré a maintenant plus de 15 ans et qu'un tarif privilégié est souhaité, la proposition complète dûment remplie et signée est exigée. <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |

Rachat partiel de la valeur accumulée d'une rente viagère différée

| | |
|------------------|--|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Le rachat partiel de la valeur accumulée d'une rente viagère est permis sous réserve de certaines conditions. Afin de valider la faisabilité de cette demande, veuillez contacter le Service aux partenaires au 1 877-707-7372. |
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire FIND0206F « MODIFICATION DE CONTRAT » ou demande écrite du preneur. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau du Guide BIND0257F à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |

Réduction de capital assuré

| | |
|------------------|--|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none"> ♦ La réduction de capital assuré d'une garantie est permise sous réserve de certaines conditions. Afin de valider la faisabilité de cette demande, veuillez contacter le Service aux partenaires au 1 877-707-7372. |
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none"> ♦ Formulaire FIND0206F « MODIFICATION DE CONTRAT » ou demande écrite du preneur*; ♦ FRAIS DE TRANSACTION, le cas échéant. <p>* Le formulaire FIND0206F« MODIFICATION DE CONTRAT » doit obligatoirement être utilisé lorsqu'il s'agit d'une garantie prévoyant un remboursement de primes au décès ou au rachat.</p> <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau du Guide BIND0257F à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |

Réduction d'une garantie complémentaire (BAG, MAM, Rente d'invalidité)

| | |
|------------------|--|
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire FIND0206F « MODIFICATION DE CONTRAT » ou demande écrite du preneur;♦ FRAIS DE TRANSACTION, le cas échéant. <p>Pour les garanties de MAM et rente d'invalidité, s'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau du Guide BIND0257F à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |
|------------------|--|

Remise en vigueur à la suite de la résiliation du contrat pour défaut de paiement de la prime

| | |
|-----------|---|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none">♦ Se référer au Guide administratif du conseiller (BIND0257F), page 21 – Section 23 – Remise en vigueur.♦ Nous retrouvons le Guide BIND0257F dans le Centre de documentation. |
|-----------|---|

Retrait de la valeur de rachat de l'assurance supplémentaire libérée

| | |
|------------------|--|
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none">♦ Formulaire IND108F « RÉSILIATION-RACHAT » ou demande écrite du preneur. <p>Si la valeur de rachat de l'assurance supplémentaire libérée doit être transférée à l'épargne et placement, une demande d'adhésion ou une note spécifique du preneur doit être jointe à la demande de retrait de la valeur de rachat de l'assurance supplémentaire libérée.</p> <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau du Guide BIND0257F à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |
|------------------|--|

Retrait de participations

| | |
|------------------|--|
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none">♦ Courriel à gestion.ass-vie@beneva.ca♦ Une demande écrite du preneur est exigée s'il désire transférer les participations sur un contrat où il n'est pas le preneur.♦ Le transfert de participations à un compte d'épargne où le preneur est différent, mais dont le conjoint cotisant est le preneur de la garantie d'assurance vie, peut être effectué sans demande écrite du preneur. <p>S'il y a présence d'un bénéficiaire irrévocable, d'un créancier ou d'un syndic, consulter le tableau du Guide BIND0257F à cet effet et fournir les CONSETEMENTS REQUIS, selon la situation.</p> <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |
|------------------|--|

Révision de surprime / Exclusion

| | |
|-----------|--|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none">♦ Se référer au tableau « MODIFICATION D'UN CONTRAT EN VIGUEUR DE LA CAPITALE » à la page 5, section – Révision de surprime/exclusion. |
|-----------|--|

Changement au taux non-fumeurs

| | |
|-----------|---|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none">♦ Se référer au Guide administratif du conseiller (BIND0257F), page 14, Section 13 – Changement au taux non-fumeurs. |
|-----------|---|

Transformation d'assurance en cas de maladies graves

| | |
|------------------|--|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none">♦ La transformation d'une garantie d'assurance en cas de maladies graves est permise sous réserve de certaines conditions. Afin de valider la faisabilité de cette demande, veuillez contacter le Service aux partenaires au 1 877-707-7372.♦ Se référer au tableau « MODIFICATION D'UN CONTRAT EN VIGUEUR DE LA CAPITALE » à la page 5, section – Transformation maladies graves. |
| Documents requis | <ul style="list-style-type: none">♦ Proposition d'assurance T072 (outre les sections « RENSEIGNEMENTS PERSONNEL » et « RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX »). <p>Si le preneur est une personne morale, la demande doit être transmise avec l'extrait du procès-verbal concernant cette demande ou une copie de la résolution qui autorise le signataire à agir au nom de la compagnie.</p> |

Transformation d'assurance vie

| | |
|-----------|---|
| Remarques | <ul style="list-style-type: none">♦ Se référer au Guide administratif du conseiller (BIND0257F), page 25, Section 27 – Transformation. |
|-----------|---|